

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES

DEPARTEMENT

DU NORD

Séance du 03 avril 2025

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRESDATE DE  
CONVOCAATION

28 MARS 2025

DATE DE PUBLICATION

16 AVRIL 2025

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 17

Votants 24

**Objet : Conseil  
Municipal des Enfants –  
Elections – Achat de  
billets de spectacle****Séance du 03 avril 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Monsieur Bruno FICHEUX, Maire.

**Présents :** Mesdames, Messieurs Bruno FICHEUX, Michel DEHAENE, Augustine VILLE, Yves COLPAERT, Stéphane GLORANT, Francine MOURIKS, Bérangère MAHAUDEN, Monique DUHAYON, Véronique VANMEENEN, Brigitte CAMPAGNE, Yann NORMAND, François-Xavier HENNEON, Laëtitia LEGRAND, Eric DEWULF, Hervé BOCQUET, Clément DELASSUS, Robin QUEVILLART

**Procurations :** Madame Dorothee BERTRAND à Monsieur Bruno FICHEUX  
Monsieur Frédéric DUBUS à Monsieur Michel DEHAENE  
Monsieur Dimitri DUQUENNE à Monsieur Yves COLPAERT  
Monsieur Michaël PARENT à Madame Véronique VANMEENEN  
Monsieur Olivier SABRE à Madame Laëtitia LEGRAND  
Madame Louise SAINTENOY - CAMPAGNE à Madame Brigitte CAMPAGNE  
Madame Arlette VERHELLE à Madame Monique DUHAYON

**Absents :** Madame Isabelle LEMAIRE OREC, Monsieur Bruno WILLERON, Monsieur Jimmy MASSON, Madame Alexandra LEGRAND, Madame Camille SPETEBROOT

**Secrétaire de séance :** Madame Francine MOURIKS

**Délibération n°56/65 – 04/2025**

**Objet de la délibération : Conseil Municipal des Enfants – Elections – Achat de billets de spectacle**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu les délibérations n°118/131 – 12/2023 du 21 décembre 2023 puis n°124/141-12/2024 du 11 décembre 2024 approuvant la création du Conseil Municipal des Enfants (CME) et fixant le règlement de l'instance ;

Considérant que dans le cadre des élections du Conseil Municipal des Enfants (CME), 20 enfants ont proposé leur candidature dans les deux écoles de la commune ;

Considérant que pour les remercier, la commune a procédé à l'achat de 20 places de spectacle ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'**unanimité** :

- **d'entériner** l'achat de 20 places de spectacles qui ont été distribuées aux jeunes qui ont candidaté au CME ;
- **de dire** que les crédits seront inscrits au budget ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente décision.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus  
(Suivent les signatures)  
Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Bruno FICHEUX



La Secrétaire de séance  
Francine MOURIKS

**Objet de la délibération : Conseil Municipal des Enfants – Elections – Achat de billets de spectacle**

---

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 16 AVR. 2025

Publié ou notifié le 16 AVR. 2025

Le Maire,

Bruno FICHEUX

